

Produit **FLUXO 290** Référence **DFTC090F** Date **15/11/2007** Page **1/1****FLUXO 290**Additif anticorrosion et bactéricide
pour piscine de contrôle par ultra-sons.**Préparation** : Concentré à diluer entre **2% et 5% par litre d'eau** d'une dureté inférieure à 30°F, soit 1L de **FLUXO 290** pour 50 à 20L d'eau

Ce rapport de dilution varie en fonction des caractéristiques spécifiques de votre installation (dureté de l'eau, circuit ouvert ou fermé, propreté des pièces, nature chimique des pièces testées...)

Composition : Le **FLUXO 290** est un concentré contenant tous les composants nécessaires pour ce contrôle ultra-sons, notamment

- ✓ un anticorrosif biodégradable pour empêcher la corrosion des pièces.
- ✓ un bactéricide efficace pour prévenir la prolifération bactérienne.
- ✓ des tensioactifs pour augmenter la mouillabilité de l'eau sur les pièces.
- ✓ Un antimousse performant pour empêcher la formation de mousse

Caractéristiques :

- ✓ Aspect & couleur : Concentré liquide orangé
- Couleur : produit pouvant évoluer du jaune clair au rouge brun dans le temps.
- ✓ Résistance à la température : stable
- ✓ Test de corrosion : niveau 0 (selon NF EN ISO 9934-2 Annexe C)
- ✓ Densité : 1,10
- ✓ Pouvoir moussant : insignifiant

Utilisation : Remplir le bac de contrôle avec de l'eau de ville, ajouter la quantité nécessaire de **FLUXO 290** à raison de **2%** minimum par litre d'eau.
Agiter suffisamment pour obtenir un bain parfaitement homogène.
Les pièces contrôlées entraînent des résidus qui peuvent polluer le bain, il faudra veiller à vidanger régulièrement le bac.**Conditionnement** : Fut de 200kg - Bidon de 10kg - Flacon de 1kg**Stockage** : Hors gel**Hygiène & Sécurité** : Produit classé NON DANGEREUX selon la classification européenne.
Ne contient pas de nitrite - pas de nonylphénols éthoxylés -
Pour plus de renseignement, consulter la FDS - Fiche de Données de Sécurité -**Validité** : 18 mois après la date de fabrication figurant sur l'emballage.**Conseils** : Utiliser la pâte protectrice K300 pour éviter tout risque de dermatose.**Rejets** : Ne pas rejeter le produit concentré à l'égout, le faire reprendre par un récupérateur agréé.
Rejets tolérés sur le dilué.
Biodégradabilité > 90 % (17 jours). Méthode de mesure selon la norme OCDE 302B.***SREM Technologies se réserve le droit de toutes modifications.***